

**SNTRS**



**CNRS-INRIA  
INSERM-IRD  
INED-INRETS-  
INRP**

# *En bref...*

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33  
Courrier électronique : [sntrscgt@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrscgt@vjf.cnrs.fr) - - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

**Numéro 275 du 1<sup>er</sup> décembre 2011**

## **BAISSE HISTORIQUE DE LA SUBVENTION DU CAES**

Le budget du CAES est composé d'une subvention directe appelée "budget d'activités diverses" et de trois subventions indirectes composées : de la masse salariale des personnels CNRS affectés à l'UMS 2927, des décharges de services des élus et des frais d'infrastructures. La convention CNRS/CAES signée le 01/07/2010 actait le périmètre des subventions indirectes et estimait le coût de cette subvention globale à 0.86% de la masse salariale selon les données du DGDR.

A la Commission Nationale d'Action Sociale qui s'est tenue le jeudi 24/11/11; le nouveau DRH a reconduit l'effort global de 0.86% pour l'année 2012 mais en manipulant les subventions indirectes, notamment en surévaluant la masse salariale des personnels CNRS affectés au CAES, il a réduit de facto la subvention directe du CAES de plus de 100 000 € soit une baisse de 2%. (5 655 000 € en 2012 contre 5 763 000 en 2011).

Depuis la création de l'association, en 1957, la subvention directe n'avait jamais diminuée.

En cette période de blocage des salaires, d'augmentation du coût de la vie, l'action sociale développée par le CAES permet de réduire autant que possible les inégalités sociales. Le SNTRS-CGT avec les autres organisations syndicales ont protesté vivement lors de cette réunion et ont lu la déclaration intersyndicale suivante :

L'article 6 de la convention générale CNRS/CAES signée le 01/07/2010 notifie que l'effort global du CNRS au soutien des activités du CAES du CNRS a vocation à atteindre 1% de la masse salariale brute hors charges des agents du CNRS permanents et non permanents

Ce soutien s'apprécie à travers l'ensemble des ressources humaines, financières et matérielles mis à disposition du CAES du CNRS.

Les Organisations Syndicales signataires s'opposent à toute baisse de la subvention pour activités diverses. La variation des charges des ressources humaines et matérielles ne saurait déroger à ce principe fondamental.

Toute baisse de la subvention d'activités diverses met en péril l'équilibre budgétaire de l'association. Elle aura pour effet immédiat une baisse des prestations sociales en faveurs des agents CNRS et de leurs familles

En conséquence les Organisations Syndicales exigent à minima la reconduction de la subvention d'activités diverses pour l'année 2012.

En cas de refus de la direction du CNRS les personnels seront informés de la situation.

**SNTRS-CGT – SGEN-CFDT Recherche EPST – SNCS-FSU – UNSA Recherche – SUD RECHERCHE EPST**